

Grand Chœur Sorel-Tracy
Réunion spéciale du conseil d'administration
Réunion virtuelle tenue le
Lundi 23 mars à 19h

Préambule :

Étant donné la pandémie de la COVID-19, le chœur se voit contraint de cesser ses activités pour la présente session d'hiver-printemps 2020. Le conseil doit donc prendre des décisions notamment sur les questions salariales, le report du concert prévu ainsi que les options de compensation financière aux choristes.

1. Ouverture de la réunion

Personnes présentes :

Michel Huppé, président

Denis Lépine, vice-président

Josée Cournoyer, trésorière

Catherine Champigny, secrétaire

Ginette Gagnon, administratrice

Thérèse Matton, administratrice

Luce Charland, administratrice

Louise Marcotte, directrice musicale

La réunion s'ouvre à 19h05 par le biais de Messenger.

2. Adoption du rapport financier

Thérèse Matton propose d'adopter le rapport financier suivant :

Grand Chœur Sorel-Tracy

Rapport financier au 2020-03-23

Produits

Encaisse Compte principal			10 895,79 \$
Petite caisse			409,30 \$
Comptes à recevoir			225,00 \$
	cotisation	150,00 \$	
	½ cotisation	75,00 \$	

Total produits			11 530,09 \$
-----------------------	--	--	---------------------

Charges

Comptes à payer			
	mars directrice		(900,00) \$
	mars pianiste		(70,00) \$
	Alliance Chorales		(275,94) \$
	Socan (estimation)		(250,00) \$

Total charges			(1 495,94) \$
----------------------	--	--	----------------------

Encaisse nette			10 034,15 \$
-----------------------	--	--	---------------------

L'annulation du concert de mai efface les prévisions de dépenses et revenus prévus à cet effet.

La rémunération de la direction et du pianiste de janvier et février a été payée.

Adopté à l'unanimité

3. Proposition de la direction musicale relative au report du concert MisaTango au printemps 2021

Ginette Gagnon propose le report du concert de MisaTango à mai 2021.

Adopté à l'unanimité

4. Présentation par Louise de son offre de cours virtuels de groupe ou privés aux choristes

Pour compenser le fait que la session a dû être écourtée, la direction musicale est prête à offrir des formations individuelles aux choristes par voie électronique (Skype, FaceTime, Messenger). Elle offre aussi de produire le « cahier des choristes » dès avril, de mettre à la disposition des choristes des exercices vocaux et de préparer pour la mi-août les audios et partitions de la prochaine session. Enfin elle est disposée à répondre personnellement aux demandes techniques ou musicales des choristes formulées au téléphone ou par courriel.

Compte tenu de sa situation d'artiste à précarité financière, elle souhaiterait continuer de toucher la rémunération prévue jusqu'en août 2020.

5. Huis-clos :

Louise Marcotte se retire de la conversation virtuelle à cette étape.

a. Rémunération de la directrice musicale

Considérant la nécessité de solidarité en ce temps exceptionnel de crise,

Considérant la nécessité de soutenir le monde des arts,

Considérant l'importance de maintenir le Grand Chœur vivant jusqu'à la reprise des activités régulières,

Considérant la nécessité de se donner les meilleures chances de retour massif des choristes à la reprise,

Considérant l'actuelle capacité financière du Grand Chœur de le faire (voir pièce jointe en annexe),

Denis Lépine propose que le GCST continue à verser à la direction musicale la rémunération prévue d'avril à août 2020, et ce, en contrepartie de continuer de l'animer notamment en

diffusant des exercices vocaux, en produisant le « Cahier des choristes », en donnant des cours de chant individuels aux choristes, en réalisant les audios et partitions de la prochaine saison et en demeurant disponible aux choristes qui communiqueraient avec elle.

Le vote est demandé.

4 pour

2 contre

1 abstention

Adopté à la majorité

b. Cotisations : report proportionnel à la session d'automne, remboursement proportionnel, aucun report ou remboursement?)

Considérant que pour la session en cours, environ les deux tiers des responsabilités du Chœur ont été honorées (notamment 50% des répétitions, préparation du programme de la saison, production intégrale des audios et partitions),

Considérant qu'en cette période d'urgence, la situation personnelle de chaque choriste peut varier et qu'il appartient donc à chaque choriste de faire ses choix,

Considérant l'actuelle capacité financière du Grand Chœur de le faire (voir pièce jointe en annexe),

Luce Charland propose d'offrir 3 propositions de compensation financière aux choristes :

Choix 1 : remboursement 50\$ de la cotisation (2/3 de 150\$).

Choix 2 : en faire don au chœur (pour supporter sa vitalité artistique)

Choix 3 : réduction de 50\$ sur la cotisation à verser au début de la prochaine session

Ces propositions seront faites à chaque choriste de façon individuelle et seule la trésorière colligera les réponses en toute confidentialité.

Adopté à l'unanimité

6. Communication(s) aux choristes

Michel Huppé propose que les choristes soient avisés des options par une lettre formelle qui sera envoyée d'abord par courriel et ensuite publiée dans la section privée du site web. La communication aux choristes n'ayant pas de courriel se fera par appel téléphonique envoi et une lettre par la poste. **Le président** rédigera cette lettre et la soumettra au Conseil pour approbation par courriel. La trésorière recevra les réponses et les colligera en toute confidentialité, quelles qu'elles soient.

7. Levée de la réunion

Ginette Gagnon propose la levée de la réunion à 20h08.

Catherine Champigny

Secrétaire

Annexe 1

Simulation de la situation financière du Chœur avec versement à la direction musicale de la rémunération prévue et offre de remboursement partiel aux choristes.

Dans cette simulation, par mesure de prudence, tous les choristes sont réputés avoir demandé un remboursement.

Encaisse nette au 2020-03-23					10 034,15 \$
Rémunération complète de la direction musicale d'avril à août sans récupération					(5 000,00) \$
Remboursement ou report 1/3 cotisation printemps					
		40	x	(50,00) \$	(2 000,00) \$
Solde net au 1er septembre					3 034,15 \$
Cotisations automne		40	x	150,00 \$	6 000,00 \$
Rémunération direction musicale de septembre à décembre					(4 000,00) \$
Rémunération du pianiste de septembre à décembre					(280,00) \$
Solde net au 1er janvier 2021					4 754,15 \$